

LES 30 ENGAGEMENTS POUR LE SPORT DE FRANÇOIS HOLLANDE

- 1** Augmenter le nombre de professeurs d'EPS grâce aux 60 000 postes qui seront créés dans l'Éducation nationale. Soutenir les associations sportives scolaires.
- 2** Favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap, à l'école et en dehors.
- 3** Favoriser le sport à l'université par un aménagement des horaires et un renforcement des infrastructures sportives.
- 4** Soutenir le travail des associations en créant un fonds de 1200 emplois pour le Centre national pour le développement du sport (CNDS). Orienter une partie des emplois d'avenir - 150 000 au cours du prochain quinquennat – vers le sport.
- 5** Faciliter l'engagement bénévole en diminuant les contraintes administratives.
- 6** Améliorer l'accès des femmes aux pratiques sportives ainsi qu'aux responsabilités associatives.
- 7** Renforcer le rôle du sport dans la politique nationale de santé publique, dans les projets régionaux de santé, les contrats locaux de santé, les ateliers *santé ville* des zones urbaines sensibles, les contrats collectifs d'assurance complémentaire des entreprises publiques et privées.
- 8** Réviser les obligations de visite médicale pour diminuer les contraintes administratives et financières d'accès au sport, notamment le sport scolaire.
- 9** Développer la prescription du sport par les professionnels de santé.
- 10** Renforcer les moyens du CNDS en augmentant les recettes provenant de la taxe Buffet* et des jeux d'argent.
- 11** Mettre en place un plan pluriannuel des équipements au niveau national et local, en liaison avec chacune des régions et dans le cadre de plans cohérents entre l'État et les collectivités territoriales.
- 12** Favoriser la pratique du sport en Outre-mer en augmentant les moyens du Fonds d'échange culturel et sportif.
- 13** Rénover la formation de l'encadrement du sport.
- 14** Créer un Institut national du loisir sportif, qui fédérera les acteurs du secteur et disposera d'une expertise sur le « sport pour tous ».
- 15** Renforcer le statut des sportifs de haut niveau en élargissant leurs droits sociaux, leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle.
- 16** Accompagner les sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière, en collaboration avec les fédérations sportives, en mobilisant les entreprises, et en créant une structure à leur intention.
- 17** Promouvoir les candidatures de la France aux grandes compétitions internationales, aux Jeux olympiques et paralympiques, aux Jeux olympiques de la jeunesse.

* La « taxe Buffet » est une contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives.

- 18** Renforcer la lutte contre le dopage. Garantir l'autonomie de l'Agence française de lutte contre le dopage.
- 19** Lutter contre la corruption en travaillant à la création d'une agence mondiale contre la fraude sportive.
- 20** Renforcer la lutte contre les addictions liées aux paris en ligne.
- 21** Promouvoir la régulation du sport professionnel au sein de l'Union européenne et la mise en place d'une Direction nationale de contrôle et de gestion dans tous les pays.
- 22** Moraliser la profession d'agents sportifs. Interdire par la loi leur rémunération par les clubs.
- 23** Promouvoir la visibilité de toutes les disciplines auprès du plus grand nombre sur les écrans numériques. Réviser à la hausse les événements listés dans le décret « Télévision sans frontières ».
- 24** Soutenir les PME et TPE de la filière sport en les faisant bénéficier du livret épargne industrie.
- 25** Créer un pôle de compétitivité autour du sport, en rassemblant enfin les acteurs économiques, l'université, la recherche, et les sportifs.
- 26** Mettre en place un service public du sport associant l'État, les collectivités et les fédérations sportives.
- 27** Créer des Assemblées régionales du sport et relancer la dynamique de l'Assemblée nationale du sport en impliquant réellement tous les acteurs.
- 28** Favoriser la prise de responsabilités du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et des Fédérations sportives en matière de politique du sport de haut niveau et de politique sportive internationale.
- 29** Affirmer un Ministère des Sports de plein exercice inscrit dans un grand pôle éducatif.
- 30** Établir une nouvelle loi-cadre pour moderniser l'organisation du sport en France.

« Le sport permet la cohésion, cohésion entre des individus, cohésion entre des territoires, cohésion entre des groupes sociaux. L'activité sportive donne à la jeunesse une espérance, une capacité de se réaliser, une possibilité de s'épanouir. Le sport c'est aussi la qualité de la vie : une meilleure santé, une maîtrise de soi, l'épanouissement de son corps. Le sport n'est pas un luxe, c'est une nécessité. »